L'information

En matière de prévention des risques professionnels, l'employeur est tenu d'informer les

salariés des risques qu'ils encourent du fait de leur activité et des mesures prises pour y remédier. De leur côté, les salariés peuvent alerter leur hiérarchie en cas de problème lié à la santé et à la sécurité du travail. Le salarié dispose aussi d'un droit de retrait en cas de danger grave et imminent : il informe alors son employeur (responsable de service, encadrement,

et explique la raison de ce danger.

Une bonne diffusion de l'information passe par un affichage des consignes de sécurité et des

direction, ...) ou un membre du CHSCT (ou représentant du personnel) qu'il s'estime en danger

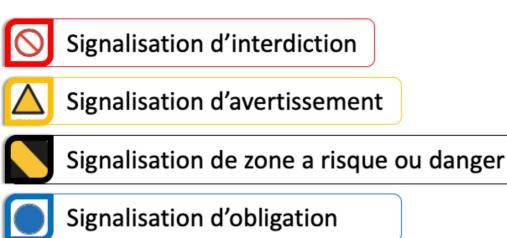
fiches de poste, dont les salariés doivent prendre connaissance, une mise à disposition de brochures, de notices d'instructions, une organisation de réunions de sécurité par atelier, des campagnes de sécurité ciblées, ...

Des campagnes d'informations peuvent être organisées dans les entreprises pour sensibiliser le personnel à des risques spécifiques. Ces actions peuvent d'ailleurs également cibler les intervenants extérieurs. Il ne faut pas hésiter à chercher l'information personnellement si l'on

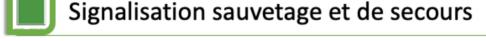
ne trouve pas l'information localement. De nombreux sites s'intéressent aux risques en laboratoires et présentent les moyens de préventions associés (comme par exemple : INRS, ...), l'information est d'ailleurs l'un des objectifs de notre association.

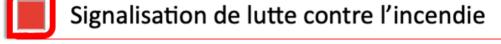
Les pictogrammes jouent un rôle important dans l'information à la sécurité sur le lieu de travail. La signalisation vous permet de voir directement ce qui est autorisé ou non, si vous devez

prévoir une protection et si vous devez être attentif à certains risques. Savoir ce qui est interdit est souvent tout aussi important que de savoir ce qui est autorisé.









1. Affichage des consignes de sécurité

L'information passe tout d'abord par un affichage de consignes :

Les règles d'interdiction et accès aux laboratoires

Voici quelques pictogrammes assez fréquents dans les laboratoires. Il est évidemment interdit de fumer, boire ou manger dans les laboratoires et certains locaux restent accessibles seulement à certaines catégories de personnes habilitées à entrer, via l'utilisation d'un système de badges





avec de l'eau

Interdiction de toucher

Interdiction d'éteindre



Interdit aux piétons

- Les consignes en cas d'accident ou en cas d'évacuation d'urgence

Lors d'une catastrophe ou d'un accident du travail, chaque seconde compte. Il est donc important que vous sachiez où se trouvent les équipements ainsi que le protocole d'évacuation en cas d'urgence. Les pictogrammes suivants vous aident à agir rapidement.



Premiers secours

Douche de sécurité



Rince œil

Défibrillateur



Téléphone d'urgence

Point de rassemblement

d'évacuation



Civière d'évacuation

Refuge temporaire

d'évacuation



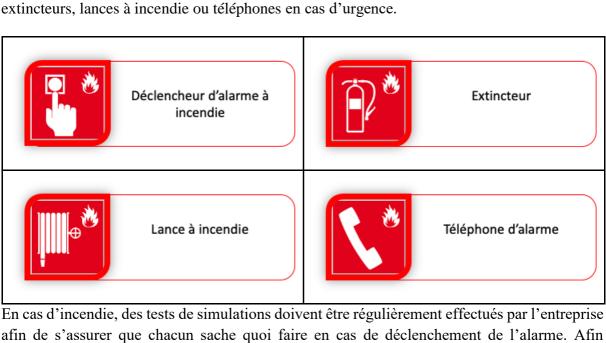
Sortie de secours vers la gauche



Sortie de secours vers la droite



nes consignes en eus a meenar



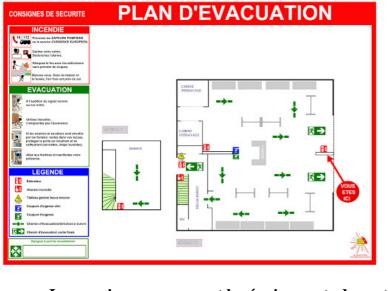
Voici quelques pictogrammes indiquant les déclencheurs d'alarme, le positionnement des

- passer par la constitution d'équipes d'évacuation avec trois rôles identifiés :
 - Le guide-file qui dirige les personnes vers la sortie sécurisée la plus proche,
 Le serre-file qui vérifie que l'ensemble des personnes a bien évacué ou est mis en
 - sécurité,

 Le coordinateur d'évacuation qui centralise les informations issues de l'évacuation,

d'assurer l'évacuation sécurisée de l'ensemble des personnes, une organisation est nécessaire. Elle doit s'adapter aux spécificités de l'établissement. Cette organisation peut notamment

celles-ci devant être fournies aux services de secours. Le plan d'évacuation doit être clairement affiché dans les locaux.



Les consignes concernant les équipements de protection

Les équipements de protection individuelle et les vêtements de sécurité réduisent le risque d'accident du travail.

Voici les principaux pictogrammes relatifs aux vêtements de sécurité. Ceux-ci doivent être affichés à proximité des locaux ou des postes de travail où ils seront utiles.





Les consignes liées au risque biologique



En ce qui concerne le risque biologique, l'information passe essentiellement par la signalisation et par un affichage des règles d'utilisation et des précautions à prendre pour la manipulation des agents biologiques. L'affichage est obligatoire dans tous laboratoire à partir de niveau de

confinement 2. Les agents biologiques pathogènes et/ou organismes génétiquement modifiés (OGM) doivent être clairement identifiés et listés à l'entrées des laboratoires (L2/L3/L4) où ils sont utilisés.

Quelque soit la classe de l'OGM (niveau de confinement 1 à 4), un affichage des procédures d'utilisation, des moyens de protections, des informations concernant la gestion des déchets, et des procédures en cas d'accident se doit d'être mis en place à proximité des lieux

d'utilisation afin que chaque utilisateur puisse y avoir accès facilement.

Comme pour les produits chimiques, de nombreuses informations peuvent être trouvées sur les fiches de données de sécurité mais en ce qui concerne les OGM, le dossier OGM peut être mis

à disposition de l'agent. Il s'agit d'un dossier obligatoire de déclaration des OGM ou de

demande d'agrément pour les OGM. Il contient toutes les informations concernant l'évaluation des risques, les procédures d'utilisation, les moyens de protections mis en place, le plan des locaux agréés, la gestion des déchets, et les procédures en cas d'accident.

Pour plus d'information, veuillez-vous référer au manuel HCB. Ce manuel a pour objectif de

renseigner les utilisateurs d'organismes génétiquement modifiés sur la classification,

- Les consignes liées au risque chimique

l'évaluation des risques et tout autre renseignement d'ordre scientifique.



Les sources d'informations concernant la manipulation des produits chimiques et les risques encourus sont diverses, la source d'informations la plus complète est la **fiche de sécurité** (FDS)

incompatibles, et dans la mesure où chaque type de déchets va suivre une filière d'évacuation spécifique. De plus, les bidons pour chaque déchet doivent répondre à une norme fixée.

Sur les fiches de sécurité, on trouve aussi les informations utiles sur la **conduite à tenir en cas d'accident** spécifique à chaque produit et à chaque incident.

du produit. Ces fiches sont éditées par les fabricants de produits chimiques et doivent être

L'information passe aussi par **l'étiquetage**. Chaque produit chimique est caractérisé par des phrases de risques et des phrases de prudence. Ces phrases sont mentionnées dans les fiches de

En ce qui concerne la **gestion des déchets**, un affichage des consignes d'évacuation des déchets est essentielle dans la mesure où il est important de ne jamais mélanger des déchets

sécurité, dans les catalogues et, parfois, sur les étiquettes des récipients.

fournies par ces derniers lors de tout achat d'un produit.



Dans ce cas comme pour les autres risques, l'information passe tout d'abord par la signalisation du risque puis par l'affichage des consignes, des moyens de protection et des règles de sécurité. En cas d'utilisation d'un appareillage particulier, une notice d'utilisation devra être affichée (voir partie suivante).

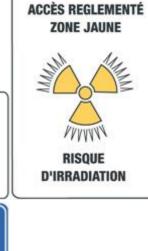
Les consignes liées au risque radioactif

Les consignes liées au risque physique



Pour le risque radioactif, l'information passe par tout d'abord par une signalisation "risque radioactif", complétée par une signalisation de zone réglementée en fonction de la dose d'exposition aux rayonnements ionisants.







ACCÈS REGLEMENTÉ

Comme pour le risque biologique, un affichage des consignes de travail adapté à la nature de l'exposition et aux opérations réalisées, des moyens de protections, des informations concernant la gestion des déchets, et des procédures en cas d'accident se doit d'être mis en place à proximité des lieux d'utilisation afin que chaque utilisateur puisse y avoir accès facilement. Une procédure spécifique doit préciser la conduite à tenir en cas de perte ou de vol

De plus, l'employeur est tenu de prévoir des **consignes distribuées** à toute personne qui utilise des sources. Une notice remise à tous les travailleurs intervenant en zone contrôlée rappelle les risques particuliers liés au poste de travail occupé ou aux interventions effectuées, les règles de

sécurité applicables et les instructions à suivre en cas de situation anormale.

de sources radioactives (sources scellées ou non scellées).

- Information sur les appareillages spécifiques
 A côté de chaque appareil ou machine un peu spécifique, une notice d'utilisation doit être
- accessible. La **notice d'instructions** doit comprendre les plans et schémas nécessaires à la mise en service, à l'entretien, à l'examen, à la vérification du bon fonctionnement, et à la réparation
- de la machine ainsi que toutes les **instructions** utiles, notamment en matière de sécurité.
- De plus, un affichage du nom du responsable de l'appareil ainsi que ses coordonnées peut être utile en cas de problème.